

**Zeitschrift:** Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes

**Band:** 118 (2020)

**Heft:** 5

**Rubrik:** En bref

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

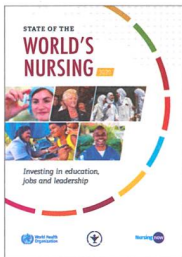
**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

2020:  
année des  
infirmier·ère·s  
et des sages-  
femmes



### Nouveau rapport «La situation du personnel infirmier dans le monde (2020)»



La pandémie de COVID-19 souligne la nécessité impérieuse de renforcer les personnels de santé à l'échelle mondiale. À l'occasion de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril, l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec le Conseil international des Infirmières et Nursing Now, a publié le tout premier rapport sur le personnel infirmier dans le monde. Ce rapport donne une vue d'ensemble de la profession en 2020 et aide à fonder la planification sur la situation observée pour optimiser la contribution du personnel infirmier à l'amélioration de la santé et du

bien-être de tous·tes. Il révèle que l'on compte aujourd'hui moins de 28 millions d'infirmier·ère·s dans le monde. Entre 2013 et 2018, 4,7 millions de personnes sont, certes, venues rejoindre leurs rangs, mais il en manque toujours 5,9 millions dans le monde. Le rapport indique les priorités en matière de collecte de données, de dialogue stratégique, de recherche, de sensibilisation et d'investissements à consacrer aux personnels de santé pour les générations à venir. Un rapport analogue sur le personnel obstétrical sera publié en 2021.

➔ **Communiqué de presse et rapport complet (en anglais) disponibles sous [www.who.int](http://www.who.int)**

Twenty20



## Enquête sur la maternité et coronavirus

L'Institut de médecine tropicale d'Anvers (Belgique) s'est associé à la Confédération internationale des sages-femmes pour mener une enquête destinée aux professionnel·le·s de santé qui fournissent des soins aux femmes et à leurs bébés, dans le contexte du COVID-19. Initiée fin mars, cette étude a pour objectif de comprendre l'ensemble des actions prises pour assurer la continuation de la prestation de soins aux femmes et leurs bébés (soins prénatals, intra-partum et postnatals) pendant la pandémie. L'enquête est destinée aux sages-femmes salariées et indépendantes. Elle sera envoyée toutes les trois ou quatre semaines pour suivre la situation qui évolue rapidement au fil du temps.

Pour participer: [bit.ly/2RmILTY](https://bit.ly/2RmILTY)



## Crise du COVID-19: utilisation de la plateforme de déclaration CIRRNET

Le personnel et les institutions du système de santé font face à un défi sans précédent. Compte tenu de la situation actuelle, il est particulièrement important de partager des informations sur la sécurité des patient·e·s, d'apprendre ensemble des expériences vécues et d'éviter de répéter les erreurs commises. La fondation Sécurité des patients Suisse a donc décidé d'ouvrir le portail de déclaration CIRRNET à toutes les institutions jusqu'à nouvel ordre. La fondation souhaite ainsi créer une plateforme qui rassemble le plus d'informations possible au niveau national, pour ensuite les transmettre aux milieux spécialisés. CIRRNET invite toutes les institutions du domaine de la santé à utiliser sa plateforme de déclaration. Des rapports sur la sécurité des patient·e·s qui sont apparus récemment dans le cadre des mesures prises pour gérer la crise et lutter contre le COVID-19 seront recueillis. Le portail de déclaration ne sert toutefois pas uniquement à la collecte de défauts et de problèmes, mais aussi au recueil d'informations précieuses et de conseils utiles pour venir à bout de cette situation extrêmement difficile. Les informations peuvent être saisies directement dans le système de déclaration (voir lien ci-dessous). Les institutions déjà membres du réseau CIRRNET peuvent continuer à transmettre leurs déclarations de la manière habituelle. Toutes les informations continuent à être traitées de manière anonyme.

Plus d'informations sous [www.securitedespatients.ch](http://www.securitedespatients.ch)





## Anne Lévy prend la tête de l'Office fédéral de la santé publique

Lors de sa séance du 3 avril 2020, le Conseil fédéral a nommé Anne Lévy à la direction de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elle succédera à Pascal Strupler le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Fortes d'une longue expérience de gestion et de direction, Anne Lévy possède également de vastes connaissances des thématiques de l'OFSP et du système politique. Elle est à la tête des Cliniques psychiatriques universitaires de Bâle depuis mi-2015. Née à Berne et âgée de 48 ans, la Bâloise d'adoption a dirigé durant six ans le service de protection de la santé au Département de la santé de Bâle-Ville. Après des études en sciences politiques à l'Université de Lausanne, Anne Lévy a notamment travaillé comme spécialiste Drogues à la Ville de Berne puis à l'Office fédéral de la santé publique, où elle a dirigé durant cinq ans la section Alcool et tabac. Anne Lévy est titulaire d'un executive MBA en gestion des organisations non gouvernementales de l'Université de Fribourg.

Elle entrera en fonction début octobre 2020. Elle succède à Pascal Strupler, qui dirige l'OFSP depuis dix ans.

**Source: communiqué de presse de l'OFSP, 3 avril, [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)**



## Procréation médicalement assistée: deux fois moins de naissances multiples en 2018

En 2018, 6012 couples ont suivi un traitement de procréation médicalement assistée en Suisse. Si le nombre des couples traités a diminué ces dernières années, le nombre de femmes ayant pu avoir des enfants suite à un traitement n'a cessé de croître. Par rapport au nombre de couples ayant suivi un traitement en 2014 et en 2018, la part des naissances a augmenté pour passer de 27 % à 33 %.

2154 enfants nés vivants sont venus au monde suite à un traitement de procréation médicalement assistée réalisé en 2018. 62 enfants sont nés grâce à des dons de sperme.

La loi révisée sur la procréation médicalement assistée est entrée en vigueur en 2017. Depuis cette année-là, on observe aussi un changement de pratique médicale en ce qui concerne le nombre d'embryons transférés. Le transfert de plusieurs embryons dans l'utérus par cycle de traitement est ainsi devenu de plus en plus rare: alors que deux ou trois embryons étaient encore implantés dans 54% des cas en 2017, la proportion a chuté à 29% en 2018.

La part des naissances multiples résultant d'un traitement de procréation médicalement assistée s'est par conséquent réduite de moitié: elle est passée de 16% pour les traitements suivis en 2017 à 8% pour ceux de 2018.

**Plus d'informations sous [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)**

## Dossier électronique du patient: création de la communauté DEP AD Swiss

En créant la communauté DEP AD Swiss, les médecins proposent désormais leur propre solution pour le dossier électronique du patient (DEP) en Suisse. Grâce à AD Swiss, les médecins installés, le personnel infirmier et les thérapeutes peuvent rejoindre simplement et en toute sécurité l'espace de confiance du DEP.

[www.ad-swiss.ch](http://www.ad-swiss.ch)



AdobeStock



## Violence domestique: la protection des victimes reste assurée malgré la pandémie

Les spécialistes estiment que la situation qui prévaut actuellement en raison de la propagation du coronavirus est susceptible d'entraîner une augmentation de la violence domestique. Cela s'explique par le contexte d'incertitude générale et les possibilités restreintes d'éviter les conflits à domicile. Quel que soit le canton, les personnes victimes de violence domestique peuvent s'adresser aux structures de soutien et obtenir de l'aide (voir la liste sous le lien). S'agissant des poursuites pénales, la situation ne change pas non plus; la protection des victimes reste la priorité de la police. Dans les cas de violence, celle-ci peut continuer à demander l'expulsion du domicile de l'auteur des violences et signaler une éventuelle mise en danger des enfants aux autorités compétentes. La Confédération a mis sur pied une *task force* des autorités et services responsables, placée sous la houlette du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Il s'agit de pouvoir réévaluer régulièrement la situation en étroite collaboration avec les conférences cantonales compétentes et d'examiner les mesures à prendre en cas d'augmentation de la violence domestique.

**Source: Communiqué de presse du Conseil fédéral du 23 mars, [www.admin.ch](http://www.admin.ch)**